

## **Décision N°2026.0080/DC/SCES-32702 du 23 avril 2026 du collège de la Haute Autorité de santé rejetant le recours gracieux formé contre une décision relative à la certification de l'installation autonome de chirurgie esthétique « Clinique esthétique Aquitaine »**

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 23 avril 2026,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L.161-37, R.161-70 et R.161-74 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1414-4, L.6113-3, L.6113-4, L.6113-6, L.6113-7, L.6132-4, L.6322-1, R.6113-14 et R.6113-15 ;

Vu le règlement intérieur du collège ;

Vu le règlement intérieur de la commission de certification des établissements de santé ;

Vu la décision n°2024.0183/DC/SCES du 11 juillet 2024 du collège de la Haute Autorité de santé relative à la procédure de certification des établissements de santé et des installations autonomes de chirurgie esthétique ;

Vu la décision n°2024.0184/DC/SCES du 11 juillet 2024 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du référentiel « Certification des installations autonomes de chirurgie esthétique » ;

Vu la décision n°2025.0002/CCES/SCES-32702\_IACE\_CQSS de la commission de certification des établissements de santé du 15 octobre 2025 ;

Vu le recours gracieux de l'IACE « Clinique Esthétique Aquitaine », daté du 22 décembre 2025,

DÉCIDE :

### Article 1

La décision n°2025.0002/CCES/SCES-32702\_IACE\_CQSS de la commission de certification des établissements de santé du 15 octobre 2025 portant non-certification de l'IACE « Clinique Esthétique Aquitaine », situé 49 boulevard Georges Pompidou, 33000 Bordeaux est confirmée.

Le rapport de certification modifié, ci-joint, est adopté. Il remplace le rapport adopté par décision n°2025.0002/CCES/SCES-32702\_IACE\_CQSS.

### Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 23 avril 2026.

Pour le collège :  
Le président de la Haute Autorité de santé,  
Pr Lionel COLLET  
*Signé*